



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31/05/17

Dossier complet le :

31/05/17

N° d'enregistrement :

2017-1701

1. Intitulé du projet

Barreau routier de Mouy entre la RD86 et la RD929E

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de l'Oise (CD60)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Vincent HULOT, Chargé de l'aménagement et de la Mobilité

RCS / SIRET

176 002 111 00654

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a	Construction de 275m de route classée dans le domaine routier départemental de l'Oise

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un barreau routier sur la commune de Mouy entre la RD86 et les RD929E et 137D (cf. plan de situation en annexe 2)

Il n'entraîne aucune démolition de bâti.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de fluidifier le trafic en entrée de Mouy et de diminuer les nuisances associées. En effet, aujourd'hui, la configuration du carrefour RD86 / RD929E fait que les mouvements y sont extrêmement difficiles pour les poids lourds.

Ces difficultés sont encore accentuées lorsque des véhicules stationnent rue du Général Leclerc (RD929E).

Le réaménagement du carrefour existant n'est pas envisageable compte tenu de la proximité du bâti.

C'est pourquoi un nouvel itinéraire est aujourd'hui envisagé.

Le nouveau barreau doit ainsi permettre de fluidifier le trafic et d'améliorer la sécurité sur la RD929E.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ampleur des travaux sera relativement limitée.

En effet, aucun mouvement de terre important n'est nécessaire et la longueur de la voir nouvelle est faible (275 m).

La phase travaux nécessitera toutefois l'abattage d'arbres localisés le long du ru, au droit de la zone de stationnement existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le nouveau barreau routier permettra un accès direct à la RD137D puis RD929 et RD12 depuis le Sud-Ouest de Mouy, sans passer par le secteur d'habitation dense et contraint de la rue du Général Leclerc.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau
(rubrique 2.1.5.0 Rejet au milieu naturel, surface de projet + bassin versant naturel intercepté comprise entre 1 et 20 ha)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de voie nouvelle :	275 m
Surface projet :	3 200 m ²
Profil en travers roulant :	6 m
Profil en travers total (y compris accotements et fossés) :	11 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Mouy (60 Oise)
RD86 - RD929E
entre les rues Gaston Fournival
et du Général Leclerc

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 49° 31' 02" 49 Lat. 2° 31' 85" 20

Point d'arrivée :

Long. 49° 31' 01" 97 Lat. 2° 32' 20" 65

Communes traversées :

Mouy (60 Oise)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche : ZNIEFF de type I n° 220420009 - Prairies humides des halgreux à Hondainville à environ 2km au Nord, au delà du centre bourg
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE du Département de l'Oise a été approuvé. La commune de Mouy n'est pas concernée par des dépassements de seuils.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude spécifique visant à délimiter les zones humides dans l'aire d'étude a été menée. Elle a conclu qu'aucune zone humide sur le critère pédologique n'était impactée par le projet. (cf. étude en annexe 7)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation de la "Vallée du Therain Aval" approuvé le 13 octobre 2005 La zone d'étude n'est pas concernée par le zonage réglementaire de ce PPRn (cf. annexe 8) Aucun PPRT n'est localisé sur la commune de Mouy.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS ou BASOL n'est recensé dans l'aire d'étude (cf. annexe 9).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages d'eau potable les plus proches et leurs périmètres de protection sont situés à plus d'1 km au Nord du projet (cf. annexe 10)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ni classé n'est localisé sur la commune de Mouy.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : SIC FR2200377 Massif forestier de Hez Froidemont et Mont César à environ 8km au Nord, au delà du centre bourg (cf. annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche : Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute Pommeraie, Clairière et butte St Christophe à 13 km au Sud-Est du projet, au delà de l'agglomération de Creil.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet routier n'entraîne aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun drainage ni modification de masse d'eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tel qu'il est conçu vise à un équilibre déblai / remblai (cf. profil en long en annexe 4)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tel qu'il est conçu vise à un équilibre déblai / remblai (cf. profil en long en annexe 4)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'abattage d'arbres au droit de la zone de stationnement existante sur la RD929E constituera une destruction d'espace naturel de type Aulnaie-Frênaie (cf. annexe 6) Pour autant, la continuité du ru et ses abords immédiats _qui constituent le seul bio corridor local_ ne sont pas directement impactés par le projet. Par ailleurs, les bio corridors recensés à l'échelle départementale et régionale ne sont pas concernés par le projet. (cf. annexe 6)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité immédiate d'un site Natura 2000. (plus de 8 km cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Estimation des surfaces consommées par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1500 m² de surface agricole, - 900 m² de surface forestière, - 800 m² de surface de route, chemin et stationnement existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRt ni ICPE ne sont identifiés dans les bases de données existantes dans le périmètre d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Mouy est concerné par un PPRi (cf. annexe8) Un risque de remontées de nappes est identifié au droit du projet (cf. annexe 12) La commune n'est pas concernée par le risque sismique.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ce projet routier est conçu pour accueillir un trafic motorisé qui sera dévié de l'itinéraire existant. Aujourd'hui, ce sont 1 295 véhicules qui empruntent chaque jour la RD86 en entrée / sortie de Mouy (1 220 véhicules légers et 75 poids lourds) Ce trafic a vocation à être transféré en totalité sur le nouveau barreau créé. En lui même, le projet n'engendrera pas plus de trafic que celui observé aujourd'hui. Il vise à favoriser et sécuriser les mouvements RD86-RD929E</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet accueillant un trafic motorisé sera source de bruit. L'impact du projet sera positif pour le bâti de la RD86 et de la RD929E qui verra le trafic diminuer et avec lui les nuisances associées. Les habitations au Sud du barreau créé sont assez éloignées et l'impact acoustique du projet, les trafics restant faibles, ne devrait pas être sensible.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun éclairage public n'est envisagé sur le barreau routier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation motorisée empruntant le barreau entrainera des rejets de polluants dans l'air mais il est à noter qu'il s'agit ici d'une micro-déviaton du trafic existant aujourd'hui et que l'impact sera négligeable sinon positif puisque le projet vise , entre autre, à fluidifier le trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselant sur les chaussées seront collectées et tamponnées avant rejet au milieu naturel (ru et/ou fossés).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la consommation d'environ 1 500m ² de terres agricoles. Le chemin dit du Marais Fourneau, intercepté par le projet, est rétabli (carrefour plan, cf. annexe 4). Le parking rue du Général Leclerc (RD929E) est supprimé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la consultation des avis de l'Autorité Environnementale disponibles en ligne (années 2013 à 2016), aucun projet sur la commune de Mouy ou sur les communes limitrophes n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet de barreau routier, d'autant que le projet de déviation de Mouy (DUP 2011) est abandonné.

Les seuls effets cumulés à envisager seraient alors concentrés sur la consommation d'espaces.

En effet, dans le projet de déviation, la RD86 reste dans la configuration actuelle : elle est rétablie via un passage inférieur et aucune interaction sur les trafics ne pourra être observée.

Aucun autre effet cumulé ne pourra être observé.

cf annexe 11 pour la localisation des projets de déviation de Mouy et du barreau routier ici présenté

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet en lui-même a pour objectif de constituer une mesure d'amélioration pour les circulations et donc d'apporter une diminution des nuisances associées pour les riverains concernés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 7 - Etude pédologique Zones Humides	
Partie 5	
Annexe 8 - Extrait du zonage PPRi de la vallée du Thérain	
Partie 5	
Annexe 9 - Extrait BASIAS / BASOL	
Partie 5	
Annexe 10 - Localisation des captages AEP et périmètres de protection	
Partie 5	
Annexe 11 - Localisation déviation de Mouy et projet de barreau routier	
Partie 6.2	
Annexe 12 - Aléa remontées de nappes	
Partie 6.1	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à


Beauvais

le,

17 FEV. 2017

Signature

Le Directeur Général Adjoint
Chargé de l'Aménagement et de la Mobilité


Vincent FULOT p.o.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus